



Renouvellement des représentants des usagers aux Conseils Centraux de l'UM (CA, CFVU, CR)	Renouvellement des représentants des usagers aux Conseils d'UFR, Ecole et Instituts	
<p>Conseil d'Administration : 6 sièges titulaires + 6 sièges suppléants à pourvoir. Les listes doivent assurer la représentation d'au moins 2 des 3 secteurs de formation de l'établissement.</p> <p>Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 16 sièges de titulaires et 16 sièges de suppléants à pourvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 sièges titulaires + 5 sièges suppléants au secteur Santé, - 5 sièges titulaires + 5 sièges suppléants au secteur Sciences et Technologie, - 6 sièges titulaires + 6 sièges suppléants au secteur disciplines juridiques, économiques et de gestion <p>Commission de la Recherche : 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants à pourvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 siège titulaire + 1 siège suppléant au secteur Santé, - 2 sièges titulaires + 2 sièges suppléants au secteur Sciences et Technologie, - 1 siège titulaire + 1 siège suppléant au secteur disciplines juridiques, économiques et de gestion 	UFR Droit et Science Politique	9 sièges de titulaires et 9 sièges de suppléants à pourvoir
	UFR Economie	10 sièges de titulaires et 10 sièges de suppléants à pourvoir
	UFR Education	2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants à pourvoir
	UFR Médecine Montpellier-Nîmes	10 sièges de titulaires et 10 sièges de suppléants à pourvoir
	UFR Odontologie	4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants à pourvoir
	UFR Pharmacie	10 sièges de titulaires et 10 sièges de suppléants à pourvoir
	UFR Sciences	8 sièges de titulaires et 10 sièges de suppléants à pourvoir
	UFR STAPS	7 sièges de titulaires et 7 sièges de suppléants à pourvoir
	IAE	4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants à pourvoir
	IUT Montpellier-Sète	8 sièges de titulaires et 8 sièges de suppléants à pourvoir
	IUT de Nîmes	7 sièges de titulaires et 7 sièges de suppléants à pourvoir
	MOMA	2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants à pourvoir
	POLYTECH	8 sièges de titulaires et 8 sièges de suppléants à pourvoir
	IPAG	2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants à pourvoir
OSU OREME	2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants à pourvoir	

Nature des opérations	Obligations réglementaires	Date
Réunion du Comité Electoral Consultatif	Démarrage du processus électoral (art. D719-3)	Jeudi 1 ^{er} octobre 2020 à 9h30
Affichage des décisions et des listes électorales dans les locaux des composantes	20 jours au moins avant le scrutin (art. D719-8)	Lundi 9 novembre 2020
Vacances de Toussaint : du samedi 17 octobre au dimanche 1er novembre 2020		
Ouverture du délai d'établissement et d'enregistrement des procurations	Arbitrage rendu par le Comité Electoral Consultatif de l'UM dans sa séance du 29 janvier 2018	Mardi 10 novembre 2020
Dépôt des candidatures	La date limite pour le dépôt des listes de candidats ne peut en aucun cas être antérieure de plus de 15 jours francs ni de moins de 5 jours francs à la date du scrutin (art. D719-24)	Lundi 16 et mardi 17 novembre 2020
Réunion du CEC (sous réserve de la constatation d'inéligibilité)	Constatation de l'inéligibilité des candidatures	Vendredi 20 novembre 2020
Date de fin des demandes d'inscription ou de rectification des listes électorales pour les personnes dont l'inscription est subordonnée à cette condition	Au plus tard 5 jours francs avant le scrutin (art. D719-7)	Mercredi 25 novembre 2020
Affichage des états de candidatures et professions de foi	A l'expiration du délai de rectification (art. D719-24)	Mercredi 25 novembre 2020
Délai de fin d'établissement et enregistrement des procurations	Au plus tard la veille du scrutin (art. D719-17)	Lundi 30 novembre 2020 – 16h
Scrutin		Mardi 1 ^{er} décembre 2020 (9h/17h non stop)

¹ Sous réserve de l'avis du Comité Electoral Consultatif